

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SRI EURO PREMIUM HIGH YIELD, un compartiment de GENERALI INVESTMENTS SICAV

Classe : B, Part : X (Capitalisation) ISIN : LU0169274064

Cette SICAV est gérée par Generali Investments Luxembourg S.A.

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de générer une croissance du capital et de surperformer son Indice de référence en investissant principalement dans des titres de créance à haut rendement et des titres liés à des titres de créance libellés en euros, en cherchant à tirer parti d'une part importante de la hausse de cet univers d'investissement, par le biais d'un processus d'investissement responsable, comme détaillé dans le Supplément du Fonds.

Le Fonds promeut les caractéristiques ESG en vertu de l'article 8 du règlement SFDR. Le Fonds ne bénéficie pas du label ISR en France.

Le Fonds investit au moins 51 % de son actif net (et peut être entièrement investi) dans des titres de créance libellés en euros et des titres liés à des titres de créance de toute nature, assortis d'une Notation de crédit de qualité inférieure à Investment Grade (à savoir une notation de crédit inférieure à BBB- pour Standard & Poor's, inférieure à Baa3 pour Moody's ou inférieure à BBB- pour Fitch ou une notation de crédit équivalente attribuée par une agence de notation de crédit reconnue ou une notation de crédit jugée équivalente par le Gestionnaire financier).

Toutefois, le Gestionnaire financier peut temporairement augmenter la qualité de crédit du portefeuille du Fonds afin de compenser une hausse de la volatilité du marché.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des dépôts bancaires, des Instruments du marché monétaire ainsi que des titres de créance et titres liés à des titres de créance à haut rendement libellés dans des devises autres que l'euro.

L'investissement dans les instruments suivants est autorisé, à condition de ne pas dépasser les seuils de l'actif net du Fonds indiqués ci-après :

- obligations convertibles : 10 % ;
- obligations contingentes convertibles : 20 % ;
- titres en difficulté/en défaut (c'est-à-dire des titres assortis d'une notation CCC+ de S&P ou d'une notation équivalente d'autres agences de notation) : 10 % ;
- actions et autres droits de participation : 10 % ;
- autres fonds : 10 %.

Le Fonds peut détenir des actions et d'autres droits de participation, directement ou indirectement, à concurrence de 30 % de son actif net au maximum et au total.

Le Fonds peut également investir dans des valeurs mobilières régies par la « Règle 144A » et/ou par le Règlement S, lesquelles ne sont pas enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, conformément au droit américain.

Le Fonds n'investira pas dans des titres de créance titrisés.

Le Fonds peut avoir recours aux swaps sur défaut de crédit standardisés et le total des obligations ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Fonds. Les titres éligibles sont identifiés sur la base d'un processus d'investissement responsable exclusif, et le Gestionnaire financier appliquera simultanément et en continu le processus ESG (sélection reposant sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour sélectionner des titres qui constitueront au moins 90 % du portefeuille du Fonds, sous réserve que les émetteurs respectent de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Les émetteurs de titres (à l'exclusion des obligations d'État) dans lesquels le Fonds peut investir seront soumis à un filtre éthique exclusif excluant les émetteurs impliqués dans certaines activités telles que, sans s'y limiter, la fabrication d'armes portant atteinte aux principes humanitaires fondamentaux ou les activités causant des dommages environnementaux graves. Les titres seront sélectionnés au sein des classes d'actifs

concernées et éligibles décrites dans la politique d'investissement, en tenant compte des notations ESG moyennes. À cet effet, le Gestionnaire financier analysera et surveillera le profil ESG des émetteurs de titres selon des notations ESG obtenues auprès d'un fournisseur de données ESG externe. La notation ESG moyenne du Fonds sera constamment supérieure à la notation ESG moyenne de son univers d'investissement initial après avoir éliminé au moins 20 % des titres initiaux les moins bien classés selon leur notation ESG. L'univers d'investissement initial est constitué de titres de créance et titres liés à des titres de créance libellés en euros, et dans une moindre mesure, de titres de créance et titres liés à des titres de créance libellés dans des devises autres que l'euro.

En outre, le Gestionnaire financier se concentrera sur le suivi des indicateurs ESG (à savoir, l'intensité de carbone, le pourcentage de femmes au sein du personnel, le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration et les controverses graves liées à la gestion du travail). L'objectif est d'obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs ESG par rapport à l'univers d'investissement initial du Fonds.

Il peut y avoir des incohérences potentielles et une absence de données ESG, notamment lorsqu'elles sont émises par des fournisseurs de données externes (plus de détails sur les limites méthodologiques sont disponibles dans le Supplément du Fonds).

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active par rapport à son Indice de référence, qui est utilisé par le Gestionnaire financier pour définir l'univers d'investissement initial du Fonds. Le Gestionnaire financier cherche ensuite à surperformer l'Indice de référence du Fonds. Le Gestionnaire financier aura néanmoins toute latitude pour choisir (i) dans quelles composantes de l'indice ICE BofA BB-B Euro High Yield Total Return le Fonds doit investir, selon les critères ESG susmentionnés avec lesquels l'Indice de référence n'est pas aligné, et (ii) les pondérations des émetteurs retenus au sein du portefeuille du Fonds, selon les considérations financières et extrafinancières susmentionnées. Il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Fonds peuvent s'écarter de ceux de l'Indice de référence. Le Gestionnaire financier peut également investir dans des instruments qui ne sont pas des composants de l'Indice de référence.

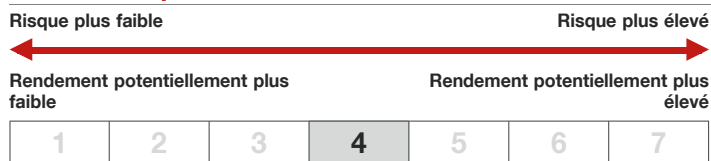
Le Fonds peut utiliser des instruments financiers et des instruments dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et d'investissement. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite aux techniques qui ne modifient pas la politique de sélection ESG de manière significative ou à long terme. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés pour réduire divers risques, pour gérer efficacement le portefeuille ou pour obtenir une exposition. Pour chaque utilisation d'un instrument dérivé, lorsque cela est possible, une notation ESG sera systématiquement attribuée à l'actif sous-jacent et sera prise en compte dans la notation ESG globale du portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des SRT (et d'autres IFD ayant les mêmes caractéristiques) et des techniques de prêt sur titres pour atteindre son objectif d'investissement.

Le Fonds est à capital variable. Vous pouvez obtenir le rachat des parts du Fonds chaque jour ouvrable au Luxembourg.

Cette catégorie de parts ne donne lieu à aucun dividende.

L'Indice de référence du Fonds est le ICE BofA BB-B Euro High Yield Total Return. L'Indice de référence du Fonds n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant par le produit, et que le processus d'investissement responsable permet d'intégrer.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

L'exposition diversifiée du Fonds aux risques de taux d'intérêt et de change explique qu'il soit classé dans cette catégorie.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le Fonds investit une part importante de son encours dans des obligations. En cas d'insolvabilité des émetteurs, les obligations pourraient perdre tout ou partie de leur valeur.

Risque spécifique lié aux valeurs mobilières : Le Fonds peut investir dans des titres de qualité inférieure à Investment Grade qui présentent un risque de perte en capital et en intérêts plus élevé que les titres de qualité supérieure, et dans des valeurs mobilières émises en vertu de la Règle 144A et/ou du Règlement S.

Risque de liquidité : Risque lié à une activité réduite des marchés qui ne permet plus au Fonds d'acheter ou vendre ses investissements dans des conditions de marché stables.

Risque de contrepartie: Le Fonds négocie des transactions sur dérivés avec diverses contreparties. Il existe un risque que les contreparties ne soient plus en mesure d'honorer leurs obligations de paiement.

Risque opérationnel et risque lié à la conservation des titres: Le Fonds pourrait être victime de fraude ou de tout autre acte criminel. Il pourrait également subir des pertes suite à des malentendus ou à des erreurs de la part de collaborateurs de la Société de Gestion, de la banque dépositaire ou de parties externes. Finalement, la gestion ou la conservation de ses encours pourraient être impactées par des événements extérieurs tels que des incendies, des désastres naturels, etc...

Finance durable: Il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté ni aucune liste de facteurs à prendre en compte pour s'assurer

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	1 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller financier ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,66 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

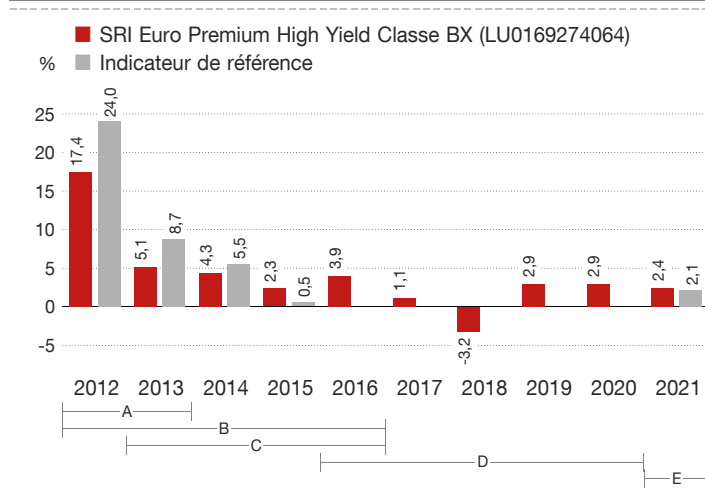
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage des frais courants se base sur les frais des 12 mois précédents, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de performance, le cas échéant, et les frais de portefeuille liés aux opérations, à l'exception des frais payés au dépositaire et tout frais d'entrée/de sortie versé à un organisme de placement collectif sous-jacent.

Une commission de conversion d'un maximum de 5,00 % de la valeur liquidative par part à convertir peut être facturée.

Pour plus d'informations sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux parties du prospectus, disponible à l'adresse www.generali-investments.lu.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés sur le Fonds, en tenant compte des dividendes nets réinvestis. Date de création du Fonds : 30 juin 2003.

Date de lancement de la part de Fonds : 14 octobre 2005.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

L'Indicateur de référence: ICE BofA BB-B Euro High Yield Total Return.

La politique d'investissement a changé le 27/02/2021. Entre le 31/10/2016 et le 27/02/2021, le Fonds n'avait pas d'Indice de référence.

Jusqu'au 01/04/2010, l'indice de référence était [100% BOFA ML Euro High Yield Constrained Index in Euro]

A Jusqu'au 02/12/2013, l'indice de référence était [100% BofA M Lynch Euro Fixed-Floating HY 3% Constrained BB-B ex Financial - Total Return Index in EUR]

B La politique d'investissement a changé le 10/09/2012

C La politique d'investissement a changé le 19/02/2016. Jusqu'au 18/02/2016, l'indice de référence était [100% BofA M Lynch Euro Non-Financial High Yield Constrained - Total Return Index in EUR]

D La politique d'investissement a changé le 31/10/2016. Entre le 31/10/2016 et le 27/02/2021, le Fonds n'avait pas d'Indice de référence.

E Entre le 27/02/2021 et le 07/07/2022, l'indice de référence était le rendement net de l'ICE BofA BB-B Euro High Yield.

Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas S.A.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en anglais gratuitement auprès de Generali Investments Luxembourg S.A., 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse électronique suivante: GILfundInfo@generali-invest.com.

La SICAV est divisée en compartiments multiples. Les actifs de chaque compartiment sont séparés des autres compartiments de la SICAV. Le prospectus concerne tous les compartiments de la SICAV. Son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Sous certaines conditions, vous pouvez convertir tout ou partie de vos parts d'un compartiment en parts d'un ou plusieurs autres compartiments. Vous trouverez des informations sur la procédure de droit de conversion au chapitre 8 du Prospectus.

Le Fonds propose d'autres classes pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Les détails à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, comprenant, entre autres, une description du calcul des rémunérations et des bénéfices ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des bénéfices, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet www.generali-investments.lu et un exemplaire papier de ladite politique de rémunération est également disponible sans frais pour les investisseurs qui en font la demande auprès du siège social de la Société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site Internet: www.generali-investments.lu.

La responsabilité de Generali Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.